

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 FEVRIER 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Ligne 27 Saint-Germain-
en-Laye / Cergy-
Pontoise – Avenant à la
convention
d'exploitation –
Demande de subvention**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 09 février 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 23 février 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 février 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services

François LANSIART

L'an deux mille sept, le 8 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er février deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER*, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Mme CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS*, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 07 A 00, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 A 01-02)

*Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 A 00, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 A 01)

Avait donné procuration :

Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC

Etait absente et excusée :

Madame ALLARD

Secrétaire de Séance :

Madame ROUGNON

OBJET : LIGNE 27 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE / CERGY-PONTOISE – AVENANT A LA CONVENTION D’EXPLOITATION – DEMANDE DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Madame GENDRON

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La ligne 27 dessert actuellement Saint-Germain-en-Laye et Cergy-Pontoise dans le cadre d’une convention signée avec Véolia Conflans et le Conseil Régional.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est maître d’ouvrage au regard du Conseil Régional d’Ile-de-France et des autres organismes susceptibles d’attribuer des aides financières pour cette ligne. Véolia assume, à ses risques et périls, l’exploitation de la ligne.

La Région et le Syndicat des Transports d’Ile-de-France (S.T.I.F.) souhaitent aujourd’hui développer la ligne 27 dans le cadre du Réseau d’Intérêt Régional (R.I.R.) : la nouvelle desserte permettrait à la ligne de passer en offre Mobilien et d’augmenter les fréquences de passage :

		Fréquences actuelles	Nouvelles fréquences
Lundi / Vendredi	Matin	SG – CP : 3 courses CP – SG : 4 courses	8 courses en heures de pointe et 3 courses en heures creuses ¹
	Soir	SG – CP : 5 courses CP – SG : 5 courses	9 courses en heures de pointe et 4 courses en heures creuses
Samedi	Matin	SG – CP : 2 courses CP – SG : 1 course	3 courses en heures de pointe et 4 courses en heures creuses
	Soir	SG – CP : 0 course CP – SG : 1 course	5 courses en heures de pointe et 4 courses en heures creuses

Un bilan quantitatif et qualitatif de cette nouvelle desserte sera établi à l’issue de la première année de fonctionnement.

Ces modifications doivent faire l’objet d’un avenant à la convention signée avec Véolia.

Pour assurer cette augmentation de fréquences, Véolia doit acquérir trois véhicules et leurs équipements, et souhaite installer une signalisation dynamique sur trois points d’arrêts de la ligne 27. En tant que maître d’ouvrage, la Ville doit solliciter l’aide de la Région pour le compte de Véolia pour ces acquisitions de véhicules et l’installation de ce dispositif.

La Ville souhaite également que Véolia crée deux nouveaux arrêts sur la ligne 27, à la Croix Saint-Simon et au Grand Cormier. Les modalités de ces créations seront validées par un avenant ultérieur.

¹ Heures de pointe : 5h30 / 9h et 16h00 / 21h00 – Heures creuses : 9h00 / 16h

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le présent avenant avec la Société Véolia et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- de solliciter auprès de la Région Ile-de-France une subvention pour le compte de la Société Véolia pour l'acquisition de véhicules, l'installation de signalisation dynamique (sous réserve de la validation, par la Ville, de leur implantation qui s'inscrira alors dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.) et d'équipements à l'intérieur des bus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, Monsieur LEBRAY s'abstenant, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS